



Société anonyme au capital social de 368 741,76 €
Siège social : 36, avenue de l'Europe
Immeuble l'Etendard Energy III
78140 Vélizy Villacoublay
504 937 905 RCS Versailles

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018

CLOTURE AU 30 JUIN 2018

SOMMAIRE

1	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018	3
2	RAPPORT D'ACTIVITE	4
2.1	SYNTHESE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018	4
2.1.1	Compte de résultat simplifié	4
2.1.2	Structure financière	4
2.2	FAITS MARQUANTS DU 1 ^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018	5
2.2.1	Composition des organes d'administration et de direction de la Société	5
2.2.2	Industrialisation et production	5
2.2.3	Développement clinique	5
2.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	5
2.4	PROCHAINES ETAPES	5
2.5	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	6
3	COMPTES SEMESTRIELS 2018	7
3.1	BILAN	7
3.2	COMPTE DE RESULTAT	9
4	ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS 2018	11
4.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	11
4.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018	11
4.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
4.3.1	Principes et conventions générales	11
4.3.2	Informations complémentaires	12
4.4	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	15
4.4.1	Etat des immobilisations	15
4.4.2	État des amortissements	16
4.4.3	État des provisions	16
4.4.4	État des échéances des créances et des dettes	17
4.4.5	Capital	17
4.4.6	Autres détails du bilan	19
4.5	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	20
4.5.1	Subventions d'exploitation	20
4.5.2	Frais de recherche appliquée et de développement	20
4.5.3	Crédit d'Impôt Recherche	20
4.5.4	Honoraires des commissaires aux comptes	20
4.5.5	Produits et charges exceptionnels	21
4.5.6	Informations concernant les sociétés liées	21
4.6	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	21
4.6.1	Engagements financiers	21
4.6.2	Autres informations	23

1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 4 à 6 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Stéphane Piat
Directeur Général de CARMAT

2 RAPPORT D'ACTIVITE

L'activité de la Société est consacrée au développement d'un cœur artificiel répondant aux enjeux de l'insuffisance cardiaque terminale. Le produit est actuellement en phase d'étude Pivot.

2.1 SYNTHÈSE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

2.1.1 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

En K€	S1 2018	S1 2017
Produits d'exploitation	708	7
Charges d'exploitation	20 102	14 721
Résultat d'exploitation	-19 394	-14 714
Résultat financier	-455	-680
Résultat exceptionnel	-3	-19
Crédit d'Impôt Recherche	987	1 319
Résultat net	-18 866	-14 094

CARMAT n'a enregistré aucun chiffre d'affaires au cours du 1er semestre 2018, son cœur artificiel total étant en développement clinique. Le processus de marquage CE, préalable à la commercialisation en Europe, se poursuit conformément aux attentes de la société.

Les charges d'exploitation du 1er semestre 2018 progressent de 37% à 20,1 M€ sous l'effet de nombreux développements réalisés au cours du semestre, notamment :

- les avancées dans le processus du marquage CE avec la finalisation de l'ensemble des modules techniques ;
- les travaux préparatifs de l'ouverture du nouveau site de production à Bois-d'Arcy, désormais opérationnel ;
- la montée en puissance de l'étude PIVOT, avec la formation des équipes des centres investigateurs internationaux et l'accélération du recrutement des patients.

Après prise en compte du résultat financier (-455 K€), du résultat exceptionnel (-3 K€) et du Crédit d'Impôt Recherche (987 K€), le résultat net au 30 juin 2018 ressort en perte de 18,9 M€, contre une perte de 14,1 M€ au 30 juin 2017.

2.1.2 STRUCTURE FINANCIERE

La trésorerie et les instruments de trésorerie mobilisables au 30 juin 2018 s'élèvent à 44,0 M€, contre 60,7 M€ au 31 décembre 2017, compte tenu :

- de la consommation de trésorerie de 20,7 M€ au cours du 1er semestre 2018 ;
- des tirages sur la 2ème tranche de la ligne de financement flexible en fonds propres, mise en place avec Kepler Cheuvreux, pour un montant total brut de 4,0 M€. Etant donné que le contrat initial est arrivé à échéance et afin de maintenir une réserve de financement en fonds propres, CARMAT 1 a procédé à la mise en place d'un nouveau contrat, à des conditions identiques 2 et pour un montant égal au solde non-utilisé, soit 25 M€, avec Kepler Cheuvreux, agissant comme intermédiaire financier. Cette capacité de financement supplémentaire que Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à sa propre initiative sous réserve que les conditions contractuelles soient satisfaites, peut être modulée par la Société en fonction de ses besoins et des conditions de marché au cours des 36 prochains mois 3. Cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

¹ Conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 avril 2018

² Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 6,0%

³ Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement, un actionnaire détenant 1,00% du capital de Carmat avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,91% du capital sur une base non diluée

Ces ressources financières permettent de poursuivre le développement industriel et clinique de la société jusqu'au marquage CE visé en 2019.

2.2 FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018

2.2.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

L'Assemblée générale du 5 avril 2018 a approuvé la nomination de Monsieur Pierre Bastid en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration est désormais composé de 10 membres, dont 4 administrateurs indépendants.

2.2.2 INDUSTRIALISATION ET PRODUCTION

Suite à la récente certification de son nouveau site de production situé à Bois-d'Arcy, en région parisienne, CARMAT s'est doté d'un site industriel aux plus hauts standards technologiques pour pouvoir produire jusqu'à 800 prothèses par an à pleine capacité. L'assemblage des membranes hybrides à l'aide de robots industriels est déjà réalisé sur place.

2.2.3 DEVELOPPEMENT CLINIQUE

Le premier semestre a été marqué par une nette accélération du projet avec l'annonce au mois de juillet de la finalisation du recrutement des patients de la 1^{ère} partie de l'étude PIVOT, correspondant à l'inclusion du 10^{ème} patient sur 20 prévus pour l'ensemble de l'étude.

Après l'analyse des données cliniques disponibles à date sur les 10 premiers patients, les autorités de santé des pays participant aux essais ont donné leur accord de poursuivre l'étude PIVOT sans aucune modification du protocole. La société a poursuivi ses efforts pour l'étendre à d'autres centres européens de premier plan et vise la dernière implantation en fin d'année 2018.

En parallèle, les discussions avec la FDA se sont poursuivies dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer une étude de faisabilité aux Etats-Unis.

2.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le recrutement des patients de la 2^{ème} partie de l'étude a démarré dans les centres investigateurs, sous le contrôle de l'investigateur principal, Pr. Ivan Netuka (Directeur du Département de Chirurgie Cardiovasculaire de l'IKEM à Prague, République tchèque) et du co-investigateur principal, Pr. Finn Gustafsson (L'hôpital Rigshospitalet, Copenhague, Danemark).

A date, 11 patients ont été traités, représentant plus de 50% des patients prévus de l'étude. L'équipe clinique concentre ses efforts sur le recrutement de patients répondant au mieux aux critères d'inclusion afin de finaliser l'étude dans les délais prévus et en maximiser les chances de succès.

Le temps de support cumulé du cœur CARMAT a atteint 3 ans et 5 mois. Ce cumul d'expérience montre la capacité de la technologie CARMAT à apporter de nombreux bénéfices aux patients, ainsi que la stabilité de ses performances observées à date :

- le taux de survie à 1 mois est de 91%, contre 75% dans l'étude de faisabilité, ce qui s'explique par le profil clinique des patients généralement moins compromis qu'auparavant ;
- le temps de chirurgie est passé à 5 heures (contre près de 7 heures pour les 3 premières implantations) avec seulement 2 heures 40 minutes en circulation extracorporelle (contre près de 3 heures 30 minutes pour les 3 premières implantations) ;
- le temps de sortie de la thérapie intensive a été écourté à 6 jours ;
- le temps d'hospitalisation avant le retour à domicile des patients a été réduit à 35 jours.

CARMAT a annoncé en juillet la nomination de Thierry Dupoux, précédemment Vice-Président Monde de l'Assurance Qualité chez LivaNova, au poste de Directeur Senior de l'Assurance Qualité. Après les nominations, l'année dernière, des directeurs marketing et industriel, la société continue ainsi à étoffer son équipe managériale à des postes clés avec des profils d'experts qui doivent accompagner sa transformation vers une société industrielle et commerciale.

2.4 PROCHAINES ETAPES

Les prochaines étapes sur le plan clinique sont liées à la réalisation de la deuxième partie de l'étude Pivot et aux démarches de certification en vue de l'obtention du marquage CE, préalable à la commercialisation. La société poursuit les discussions avec la FDA pour obtenir l'autorisation d'effectuer une étude de faisabilité aux Etats-Unis.

Carmat poursuit sa transformation en une société industrielle et commerciale, avec le développement des capacités de production sur le nouveau site de Bois d'Arcy, et la poursuite de l'adaptation du système d'information.

2.5 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont décrits en détail au chapitre 2 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.17-0200. La société n'a pas à ce jour connaissance de modifications de ces facteurs de risque.

3 COMPTES SEMESTRIELS 2018

Il est rappelé que les dispositions légales applicables à CARMAT, dont les actions sont cotées sur Euronext Growth, n'exigent pas que les comptes semestriels fassent l'objet d'un rapport de nos commissaires aux comptes.

3.1 BILAN

BILAN ACTIF EN EUROS		30/06/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (TOTAL I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concession, Brevets et droits similaires	1 913 944	1 823 283	90 661	72 072
	Fonds commercial (1)				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériels et outillage	7 835 383	5 663 561	2 171 822	1 211 681
	Autres immobilisations corporelles	2 743 083	1 060 224	1 682 859	235 010
	Immobilisations en cours	1 363 397		1 363 397	2 760 389
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) (notes 4.4.1 et 4.4.3)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	473 049		473 049	472 542	
	TOTAL II	14 328 856	8 547 068	5 781 788	4 751 694
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	268 323		268 323	181 706
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances (note 4.4.4)	4 401 285		4 401 285	3 825 641
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	44 051 607		44 051 607	60 722 988	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) (note 4.4.6.4)	267 468		267 468	367 492
	TOTAL III	48 988 683		48 988 683	65 097 827
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	63 317 539	8 547 068	54 770 471	69 849 521

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

137 482

139 724

BILAN PASSIF EN EUROS		30/06/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 368 742) (note 4.4.5)	368 742	360 662
	Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 4.1 et 4.4.5)	193 545 188	189 541 644
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-145 751 009	-116 523 099
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-18 865 570	-29 227 910
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	29 297 350	44 151 297
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées (note 4.4.6.1)	13 056 577	13 056 577
	TOTAL II	13 056 577	13 056 577
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)	567 555	983 135
	TOTAL III	567 555	983 135
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	68 678	
	Emprunts et dettes financières diverses (notes 4.4.4 et 4.4.6.1)	4 171 672	3 714 150
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION (note 4.4.4)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 549 072	5 825 388
	Dettes fiscales et sociales	2 059 566	2 118 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 4.4.4)			
Autres dettes (note 4.4.4)			
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1) (note 4.4.6.4)		
	TOTAL IV	11 848 988	11 658 512
	Écart de conversion du passif		
	TOTAL V		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	54 770 471	69 849 521

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 677 316

7 944 362

3.2 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS	30/06/2018			30/06/2017	31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens					
Production vendue de Services					
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation (note 4.5.1)				7 000	28 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			708 481		
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			708 481	7 000	28 000
CHARGES D'EXPLOITATION (2)					
Achats de marchandises					
Variations de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 290 824	1 283 947	2 410 973
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes*			11 361 940	9 402 100	19 478 803
Impôts, taxes et versements assimilés			117 700	134 065	185 402
Salaires et traitements			3 139 563	2 499 966	5 220 243
Charges sociales			2 203 995	996 666	2 163 452
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 4.4.2)			659 133	325 840	751 822
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)			292 901	44 124	789 922
Autres charges			36 414	34 554	61 980
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			20 102 470	14 721 262	31 062 596
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-19 393 989	-14 714 262	-31 034 596
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN					
Bénéfices attribué ou perte transférée (III)					
Perte ou bénéfice transféré (IV)					

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations (3)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		699	707
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change	18 519	5 083	73 797
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (V)	18 519	5 782	74 504
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)	457 551	676 110	503 724
Différences négatives de change	16 388	9 485	43 143
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)	473 939	685 595	546 867
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-455 421	-679 814	-472 363
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-19 849 410	-15 394 076	-31 506 958
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note 4.5.5)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 523	28 629	59 740
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
TOTAL (VII)	16 523	28 629	59 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 4.5.5)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	8 969	9 869
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 765	38 413	105 513
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL (VIII)	19 215	47 382	115 382
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 692	-18 752	-55 642
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X) (note 4.5.3)	-986 532	-1 318 578	-2 334 690
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	743 523	41 411	162 244
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 609 093	14 135 661	29 390 154
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-18 865 570	-14 094 250	-29 227 910

* Y compris : Redevance de crédit-bail mobilier

* Y compris : Redevance de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS 2018

Annexe au bilan du premier semestre 2018, dont le total est de 54 770 471 euros et au compte de résultat du premier semestre 2018, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégagant un déficit de 18 865 570 euros.

La période couverte débute le 01/01/2018 et se termine le 30/06/2018, soit d'une durée de 6 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes du premier semestre 2018 arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 septembre 2018. Ils sont présentés en euros sauf mention contraire.

4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'activité de la Société est consacrée au développement d'un cœur artificiel répondant aux enjeux de l'insuffisance cardiaque terminale. Le produit est actuellement en phase d'étude PIVOT suivant un protocole approuvé par l'ANSM.

- Dans le cadre du contrat d'émission conclu avec la société Kepler Cheuvreux en date du 20 janvier 2015, dix-neuf souscriptions ont été réalisées entre janvier et juin pour un total de 202 000 BSA, permettant d'augmenter le capital d'un montant de 8 080 euros, par émission de 202 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire moyen de 20,29 euros, assortie d'une prime d'émission d'un montant brut de 4 099 220 euros. Compte tenu des frais liés à l'augmentation de capital, d'un montant de 95 676,01 euros, qui sont déduits de la prime d'émission en application de la méthode de comptabilisation préférentielle, le montant net de la prime d'émission au titre de cette augmentation de capital est de 4 003 544 euros.

Le capital social de la société a ainsi été porté de 360 661,76 euros à 368 741,76 euros. Le montant total des primes d'émission a été porté de 189 541 644 euros à 193 545 188 euros.

La Société maintient l'option pour le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2018. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée chaque année jusqu'en 2017. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent au premier semestre 2018 a été comptabilisé pour 986 532 euros sur la ligne « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat (détail en note 4.5.3 de la présente annexe) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan. Le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'administration fiscale. Le montant à percevoir, soit 2 334 690 euros figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

L'aménagement d'un nouveau site de production, à Bois d'Arcy (Yvelines), initié en 2017, s'est achevé au cours du premier semestre 2018. Il permet d'assurer la montée en puissance de la production, en phase avec les objectifs annoncés de l'étude PIVOT. A la clôture de la période, un montant de 2 401 244 euros a été comptabilisé au poste Installations techniques Matériels et outillage au titre des aménagements du site.

4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de la période n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.3.1 PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration qui s'est prononcé sur les comptes de la Société au 30 juin 2018 compte tenu, notamment, des éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 30 juin 2018, soit un montant total de 43 982 929 euros ;
- le versement des avances remboursables (1 450 732 euros) restant à percevoir d'ici la fin du programme d'aide Bpifrance signé en 2009, correspondant à l'étape clé numéro 7 ;
- le montant à percevoir au titre du Crédit d'Impôt Recherche 2017 pour un montant de 2,3 millions d'euros et le Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 0,9 million d'euros dégagé sur le 1^{er} semestre 2018 ;
- la possibilité d'utiliser le financement flexible en fonds propres mise en place en janvier 2015 avec Kepler Cheuvreux et reconduit dans le cadre d'un nouveau contrat pour un montant égal au solde non-utilisé du premier contrat conclu en 2015, soit 25 millions d'euros, cette capacité de financement supplémentaire pouvant être exercée par la Société en fonction de ses besoins et des conditions de marché au cours des 36 prochains mois.

Le développement industriel et commercial de la société au-delà de l'obtention du marquage CE occasionnera des besoins financiers complémentaires : financement de l'exploitation courante et de la R&D durant la phase initiale de lancement commercial, besoin en fonds de roulement lié au développement des ventes, investissement destinés à augmenter la capacité de production et à automatiser les process de production. La Société estime, à ce jour, que ces besoins complémentaires pourraient atteindre 100 millions d'euros. Des levées de fonds seront nécessaires au-delà de l'utilisation des lignes de financement en fonds propres Kepler. Le dimensionnement et le séquençage de ces levées dépendront, notamment, (i) des opportunités qui se présenteront au fur et à mesure de l'avancement des essais cliniques et (ii) de la capacité à mener en parallèle des étapes usuellement déployées de manière séquentielle, comme par exemple, les études cliniques en Europe et aux États-Unis, ou l'extension des capacités de production.

4.3.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.3.2.1 *Frais de recherche appliquée et de développement*

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.3.2.2 *Immobilisations incorporelles*

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

4.3.2.3 *Immobilisations corporelles*

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

4.3.2.4 Immobilisations financières

- Autres titres immobilisés

La Société avait conclu en 2010 un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres CARMAT sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. A ce titre, la Société a mis à disposition la somme de 300 000 euros.

La société a transféré, en date du 19 mai 2016, le contrat de liquidité à la société Gilbert Dupont, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

4.3.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

4.3.2.6 Stocks

Les équipements en stock ne sont pas valorisés à la clôture de la période car ceux-ci sont destinés à être intégrés dans les prothèses utilisées pour l'étude PIVOT, leur valeur nette de réalisation est donc nulle.

4.3.2.7 Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de la période. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de la période en perte ou en gain de change.

4.3.2.8 Instruments de trésorerie

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition, augmentés des intérêts courus acquis à la date de clôture de l'exercice.

4.3.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme :

- des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt,
- diminuée du poste de passif « Concours bancaires courants ».

L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

4.3.2.10 Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres - Avances conditionnées ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en « Emprunts et dettes financières diverses ».

4.3.2.11 *Subventions d'exploitation*

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3.2.12 *Indemnités de départ à la retraite*

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

4.3.2.13 *Charges de sous-traitance*

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4.3.2.14 *Frais d'émission de capital*

En application de la méthode préférentielle, les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

4.4 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.4.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, Brevets et droits similaires (1)	1 861 904	43 190	8 850
Immobilisations incorporelles en cours			
TOTAL	1 861 904	43 190	8 850
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	6 328 507	847 437	659 439
Installations générales, agencements, aménagements divers	869 619	1 078 715	448 081
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	346 667		
Immobilisations corporelles en cours	2 760 389		572 351
TOTAL	10 305 182	1 926 153	1 679 871
Autres titres immobilisés (3)	43 669		1 339 834
Autres immobilisations financières (4)	428 872		
TOTAL	472 541		1 339 834
TOTAL GENERAL	12 639 628	1 969 343	3 028 555

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			1 913 944	
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL			1 913 944	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			7 835 383	
Installations générales, agencements, aménagements divers			2 396 416	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			346 667	
Immobilisations corporelles en cours	1 969 343		1 363 397	
TOTAL	1 969 343		11 941 863	
Autres titres immobilisés (3)		1 300 673	82 831	
Autres immobilisations financières (4)		38 654	390 218	
TOTAL		1 339 327	473 048	
TOTAL GENERAL	1 969 343	1 339 327	14 328 856	

- (1) Ce poste inclut un montant de 411 284 euros comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de brevets.
- (2) Ce poste inclut un montant de 548 716 euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.
- (3) Ce poste inclut les 4 206 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 82 831 euros.
- (4) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 54 651 euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 335 567 euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux.

4.4.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	1 789 832	33 451		1 823 283
TOTAL	1 789 832	33 451		1 823 283
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 117 234	546 327		5 663 561
Installations générales agencements aménagements divers	681 273	68 006		749 279
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	299 596	11 349		310 945
TOTAL	6 098 103	625 682		6 723 785
TOTAL GENERAL	7 887 935	659 133		8 547 068

4.4.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Risques divers					
Pensions et obligations similaires (1)	274 654	17 642			292 296
Charges sociales sur AGAP (2)	708 481	275 259	708 481		275 259
TOTAL	983 135	292 901	708 481		567 555
Dépréciation des autres titres immobilisés					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	983 135	292 901	708 481		567 555
Dont dotations et reprises d'exploitation		292 901	708 481		
Dont dotations et reprises financières					

(1) Voir note 4.6.1.3

(2) Voir note ci-après Provision pour charges

4.4.4 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices (1)	3 343 159	3 343 159	
Taxe sur la valeur ajoutée	984 565	984 565	
Débiteurs divers	73 561	73 561	
TOTAL	4 401 285	4 401 285	

(1) La créance correspond au CIR de l'année 2017 et au CIR et au CICE calculés au titre du premier semestre 2018.

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine (1)	68 678	68 678		
Emprunts et dettes financières divers	4 171 672		4 171 672	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 549 072	5 549 072		
Personnel et comptes rattachés	1 133 841	1 133 841		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	898 358	898 358		
Autres impôts taxes et assimilés	27 366	27 366		
TOTAL	11 848 988	7 677 316	4 171 672	

(1) La dette correspond au solde d'un compte bancaire en position de découvert à la date du 30 juin 2018.

4.4.5 CAPITAL

4.4.5.1 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,04	9 016 544	202 000		9 218 544
TOTAL		9 016 544	202 000		9 218 544

L'augmentation de capital, par l'exercice de BSA de la part de Kepler Cheuvreux, intervenue au cours du premier semestre 2018 a donné lieu à la création de 202 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro.

4.4.5.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture de la période	44 151 297
Augmentation de capital par exercice de BSA	4 011 624
Résultat de la période	-18 865 570
Capitaux propres à la clôture de la période	29 297 350

4.4.5.3 Actions de préférence

Plan 2017

Sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 27 avril 2017, le conseil d'administration a décidé, en date du 15 mai 2017, l'attribution provisionnelle de 5 250 actions de préférence réparties de la façon suivante : 270 AGAP 2017-01, 1 800 AGAP 2017-02, 3 180 AGAP 2017-03, puis en date du 25 septembre 2017 l'attribution provisionnelle de 560 actions de préférence réparties de la façon suivante : 50 AGAP 2017-01, 200 AGAP 2017-02, 310 AGAP 2017-03. Ces actions pourront être converties en fonction de l'atteinte des critères de performance en un maximum de 421 000 actions ordinaires : 32 000 actions ordinaires au titre des AGAP 2017-01, 40 000 actions ordinaires au titre des AGAP 2017-02, et 349 000 actions ordinaires au titre des AGAP 2017-03.

Plan 2018

Sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 5 avril 2018, le conseil d'administration a décidé, en date du 16 avril 2018, l'attribution provisionnelle de 12 080 actions de préférence réparties de la façon suivante : 580 AGAP 2018-01 et 11 500 AGAP 2018-02. Ces actions pourront être converties en fonction de l'atteinte

des critères de performance en un maximum de 288 000 actions ordinaires : 58 000 actions ordinaires au titre des AGAP 2018-01 et 230 000 actions ordinaires au titre des AGAP 2018-02.

4.4.5.4 Bons de souscription d'actions (BSA)

BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 3 096 BSA 2009-1 ont été émis, 556 BSA 2009-1 émis ont été annulés à la suite de la démission d'un administrateur et 986 BSA 2009-1 ont été exercés. Il reste au 30 juin 2018 1 554 BSA 2009-1 qui donnent droit à souscrire à 38 850 actions nouvelles, représentant 0,42 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire de 8 euros.

BSA Kepler Cheuvreux (tranche 1)

Par décision du Conseil d'administration en date du 9 décembre 2014, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 2 avril 2014, 400 000 BSA ont été émis, dont 236 600 ont été exercés au 30 juin 2018. Les 163 400 BSA non exercés à cette même date donnent droit à souscrire à 163 400 actions nouvelles, représentant 1,77 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire défini contractuellement entre CARMAT et la société Kepler Cheuvreux, titulaire des BSA, comme étant égal au cours moyen de l'action au moment du tirage, diminué d'une décote maximale de 6%.

BSA Kepler Cheuvreux (tranche 2)

Par décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2016, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2016, 500 000 BSA ont été émis et exercés au 30 juin 2018.

BSA 2017

Par décision du Conseil d'administration en date du 15 mai 2017, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 avril 2017, 12 000 BSA ont été émis, aucun n'ayant été exercé au 30 juin 2018. Les 12 000 BSA non exercés à cette même date donnent droit à souscrire à 12 000 actions nouvelles, représentant 0,13 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire de 30,10 euros.

Tableau Récapitulatif des BSA

	Émis	Souscrits	Caducs	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	3 096	3 096	556	0	986	1 554	08/07/19
BSA Kepler Cheuvreux (tranche 1)	400 000	400 000			236 600	163 400	20/07/2018 (1)
BSA Kepler Cheuvreux (tranche 2)	500 000	500 000			500 000	0	
BSA 2017	12 000	12 000				12 000	15/05/2027

- (1) Etant donné que le contrat initial est arrivé à échéance en juillet 2018 et afin de maintenir une réserve de financement en fonds propres, CARMAT 4a procédé à la mise en place d'un nouveau contrat en septembre 2018, à des conditions identiques et pour un montant égal au solde non-utilisé, soit 25 M€, avec Kepler Cheuvreux, agissant comme intermédiaire financier. Cette capacité de financement supplémentaire que Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire à sa propre initiative sous réserve que les conditions contractuelles soient satisfaites, peut être modulée par la Société en fonction de ses besoins et des conditions de marché au cours des 36 prochains mois. Dans le cadre de ce contrat, une première tranche de 400.000 BSA a été émise en septembre 2018.

4.4.5.5 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 3 108 BCE 2009-1 ont été émis intégralement attribués, souscrits et exercés.

BCE 2009-2

⁴ Conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 avril 2018

Lors de l'Assemblée Générale et le conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 7 566 BCE 2009-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits, dont 3 185 ont été exercés et 1 778 sont devenus caducs et ont été annulés. Les 2 603 BCE 2009-2 souscrits et non exercés au 30 juin 2018 donnent droit à souscrire à 65 075 actions nouvelles, représentant 0,71 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire de 8 euros.

BCE-2012-1

Par décision du conseil d'administration en date du 27 juin 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 56 500 BCE 2012-1 ont été émis, intégralement attribués et souscrits dont 22 500 sont devenus caducs et ont été annulés. Les 34 000 BCE 2012-1 souscrits et non exercés au 30 juin 2018 donnent droit à souscrire à 34 000 actions nouvelles, représentant 0,37 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire de 108,483 euros.

BCE 2012-2

Par décision du conseil d'administration en date du 8 novembre 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 6 700 BCE 2012-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 6 700 BCE 2012-2 souscrits et non exercés au 30 juin 2018 donnent droit à souscrire à 6 700 actions nouvelles, représentant 0,07 % du capital existant au 30 juin 2018, au prix unitaire de 122,00279 euros.

Tableau Récapitulatif des BCE

	Émis	Souscrits	Caducs	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	0	3 108		09/09/19
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7 566	7 566	1 778	0	3 185	2 603	08/07/19
BCE-2012-1 AG du 26/04/2012	56 500	56 500	22 500	0	0	34 000	27/06/22
BCE-2012-2 AG du 26/04/2012	6 700	6 700	0	0	0	6 700	08/11/22

4.4.6 AUTRES DETAILS DU BILAN

4.4.6.1 *Avances conditionnées*

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues de Bpifrance, dont le montant total à la clôture de la période est de 13 056 577 euros. La Note 4.6.1., ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus calculés selon la méthode de la capitalisation s'élèvent à 4 171 672 euros à la clôture de la période et figurent au passif dans la rubrique Emprunts et dettes financières diverses.

4.4.6.2 *Produits à recevoir*

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	NEANT
TOTAL	NEANT

4.4.6.3 *Charges à payer*

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	4 171 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 849 206
Dettes fiscales et sociales	1 679 887
TOTAL	9 700 765

4.4.6.4 *Charges et produits constatés d'avance*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	267 468
TOTAL	267 468

Le poste Charges constatées d'avance inclut les éléments suivants :

- La quote-part des loyers du 3^{ème} trimestre 2018 facturés en juin 2018, pour un montant total de 180 005 euros ;
- La quote-part des redevances de licences informatiques, des primes d'assurance et d'honoraires correspondant à la période courant après le 30 juin 2018, pour un montant total de 87 463 euros ;

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	NEANT
TOTAL	NEANT

4.4.6.5 Informations concernant les entreprises liées

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	442 799
------------------------------------------	---------

4.4.6.6 Provision pour charges

Deux plans d'attribution d'actions de préférence, en dates du 25 septembre 2017 et du 16 avril 2018, ont permis l'attribution provisionnelle de 12 640 actions de préférence, pouvant être converties en fonction de l'atteinte des critères de performance en un maximum de 328 000 actions ordinaires. Les dates d'acquisition définitive de ces actions de préférence ont été fixées au 25 septembre 2018 pour 560 actions de préférence et au 16 avril 2019 pour 12 080 actions de préférence. La société a comptabilisé à la clôture de l'exercice, une provision pour charges correspondant au montant de la contribution employeur de 30% et 20% selon les dates d'attribution qui sera due en octobre 2018 et en mai 2019, au prorata de la période d'acquisition et basée sur l'estimation de la valeur des actions ordinaires qui pourraient être converties à l'issue de la période d'acquisition.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Détermination d'un pourcentage d'atteinte de chacun des critères de performance ;
- Valeur d'une action ordinaire de 22 euros ;
- Taux de la contribution employeur de 30% (pour les attributions faites en 2017) et de 20% (pour les attributions faites en 2018) ;

4.5 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La société n'a perçu aucune subvention au cours de la période.

4.5.2 FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 10 462 606 euros au cours du premier semestre 2018 contre 8 488 375 euros lors du premier semestre 2017.

4.5.3 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de la période fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 986 532 euros, calculé selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2017.

4.5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge au titre de la période est de 34 300 euros hors taxes et frais, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes et des interventions prévues par la loi: 34 300 euros
- Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que le commissariat aux comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : Néant

4.5.5 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Nature	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Produits exceptionnels			
- Cession d'immobilisation			
- Cession d'action propre	16 523	28 629	59 740
TOTAL	16 523	28 629	59 740
Charges exceptionnelles			
- Cession d'immobilisation			
- Cession d'action propre	18 765	38 413	105 513
- Amendes et pénalités	450	8 969	9 869
TOTAL	19 215	47 382	115 382

Le résultat exceptionnel résulte principalement des cessions d'actions propres opérées dans le cadre du contrat de liquidité.

4.5.6 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIETES LIEES

Les postes suivants du compte de résultat intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Autres achats et charges externes	171 169
-----------------------------------	---------

4.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.6.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.6.1.1 Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la Société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 10 774 896 euros.

Un montant total de 13 056 577 euros d'avance remboursable a été reçu à la clôture de la période. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé au moins égal à 38 000 000 euros. Le contrat Bpifrance prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée, dans la limite de 50 000 000 euros.

La Société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 5,95% et de 14,47% au 30 juin 2018. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "CARMAT" fabriqué et distribué par CARMAT SA, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les six mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "CARMAT" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone Euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 30 juin 2018, la commercialisation du Cœur Artificiel "CARMAT" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

4.6.1.2 Engagements reçus

Le contrat Bpifrance prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 euros au titre de subventions, dont l'intégralité a été perçue à la clôture de la période.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 euros au titre d'avances remboursables, dont 1 450 732 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

4.6.1.3 Engagements en matière de pensions et retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 30 juin 2018.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 1,45% par an (contre un taux retenu de 1,30% au 31 décembre 2017 et 1,67% au 30 juin 2017) ;

Le montant global de la provision s'élève à 292 296 euros à la clôture de la période, en hausse de 17 642 euros sur la période.

4.6.2 AUTRES INFORMATIONS

4.6.2.1 Tableau de flux de trésorerie

	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017	Au 31/12/2017
Résultat net	-18 865 570	-14 094 250	-29 227 910
Dotations aux amortissements et provisions	952 034	369 964	1 541 744
Reprises sur amortissements et provisions	-708 481	0	-42 847
Plus ou moins-values sur cession d'actif	0	0	0
Subventions d'investissements virées au résultat	0	0	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	457 522	676 110	501 650
Capacité d'autofinancement	-18 164 495	-13 048 176	-27 227 364
Dettes fiscales et sociales	-59 408	-141 876	512 352
Dettes fournisseurs	-276 315	591 489	2 236 651
Autres dettes	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Stocks et en-cours	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	-86 617	-79 633	-166 561
Autres créances	-575 644	-1 105 768	402 667
Créances clients	0	0	0
Charges constatées d'avance	100 024	96 637	-36 410
Décalages de trésorerie d'exploitation (variation du Besoin en Fonds de Roulement)	-897 961	-639 151	2 948 699
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-19 062 455	-13 687 326	-24 278 664
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 636 681	-815 080	-3 528 393
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-52 040	-17 543	-30 243
Acquisition d'immobilisations financières	-507	-186 532	-150 543
Produit de cession d'immobilisations	0	0	0
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	-1 689 228	-1 019 155	-3 709 179
Augmentation de capital	8 080	5 384	119 384
ORA/BSA	0	0	0
Prime d'émission	4 003 544	3 443 630	57 428 100
Incorporation des comptes courants	0	0	0
Dettes financières et avances conditionnées	0	0	0
Trésorerie résultant des opérations de financement	4 011 624	3 449 014	57 547 484
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie	-16 740 059	-11 257 468	29 559 640
Trésorerie et équivalents de trésorerie - initiale (note 4.3.2.9)	60 722 988	31 163 348	31 163 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie - finale (note 4.3.2.9)	43 982 929	19 905 882	60 722 988

4.6.2.2 Informations relatives aux dirigeants

4.6.2.2.1 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de la période, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du Code de commerce.

4.6.2.2.2 Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 36 750 euros au titre de la période (sommes inscrites sous la rubrique « Autres charges » du compte de résultat).

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur la période s'élève à 397 765 euros et se décompose comme suit :

Nature	2018 (6 mois)	2017 (6 mois)
Salaires bruts	234 219	228 938
Avantages en nature	2 635	5 554
Bonus	160 912	156 000
Rémunérations totales	397 765	390 492

4.6.2.3 Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables (1)	177 648 794

Ce montant comprend :

- Le report de la perte fiscale dégagée lors des exercices antérieurs et disponible au 1^{er} janvier 2017, pour un montant de 142 746 916 euros ;
- La perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2017, pour un montant de 34 901 878 euros.

4.6.2.4 Effectif moyen

Personnel salarié	2018 (6 mois)	2017 (6 mois)
Cadres	53	46
Agents de maîtrise et techniciens	11	8 (1)
Employés	7	8 (2)
Total	71	62

(1) Incluant 1 intérimaire

(2) Incluant 2 intérimaires